

Adresse de retour

CCI Grenoble - Service Taxe d'apprentissage
1, place André Malraux - CS 90297
38016 Grenoble Cedex 1



L'OCTA CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunit les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat - Arrêté préfectoral n° 17 - 507 du 12 décembre 2017

Déclarez votre Taxe d'apprentissage 2019 avant le 1^{er} mars

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Complétez l'adresse ou modifiez-la si besoin

Prestation rapide et personnalisée :

- Assistance et traitement automatique des données
- Calcul selon la réglementation en cours
- Base de données des établissements habilités
- Paiement en ligne par CB pour déclaration internet

Personne à contacter

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif Annuel Moyen de tous vos établissements

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Effectif Annuel Moyen 2018

Nbre de contrats d'apprentissage en 2018

Nbre de contrats d'apprentissage présents au 31/12/18

Voir au dos : Etat des apprentis présents au 31/12/2018 : Quota obligatoire

UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALAIRES

Calcul de la Taxe d'apprentissage

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Total Salaires Bruts 2018 Métropole et DOM :

Si $S \leq 107\,890$ € ET au moins 1 contrat d'apprentissage enregistré dans l'année \Rightarrow montant à payer = 0

Arrondir à l'euro le plus proche

Si salaires bruts existants de vos sociétés basées en Alsace-Moselle, prendre contact avec votre conseiller Taxe.
Entreprise affiliée à une caisse de congés payés : vérifiez que vos salaires bruts soient majorés de 11,5 %.

• TB Taxe d'Apprentissage Brute : x 0,68 % = 1

Arrondir à l'euro le plus proche

• DÉDUCTION hors quota possible pour frais de stage. Joindre obligatoirement les conventions de stage.
Les périodes d'observation en entreprise sont exclues des déductions possibles.

Total des déductions Limité à 3 % de la TB

Déductions pour frais de stage jours de présence «Cat. A» x 25 € =
en milieu professionnel. jours de présence «Cat. B» x 36 € =

Cat. A : CAP, Bac pro, BTS, DUT | Cat. B : Bac + 3 et plus

Arrondir à l'euro le plus proche

• DÉDUCTION DONS EN NATURE AUX ECOLES ET CFA 3

Dans la limite du barème et de l'habilitation de l'établissement, joindre obligatoirement :
1/ facture du matériel et 2/ reçu du versement et 3/ attestation intérêt pédagogique du matériel

Arrondir à l'euro le plus proche

Montant à payer 1-2-3 =

À défaut de déclaration avant le 1^{er} mars 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %.
Prendre contact avec votre conseiller Taxe pour plus d'informations.

Mode de règlement (Cocher ci-dessous le mode de règlement)

Chèque à dater avant le 1^{er} mars 2019 à l'ordre de : OCTA CCIR Auvergne - Rhône-Alpes Banque

Virement Joindre copie et mentionner sur l'ordre de virement : Votre SIRET (14 caractères) / TA 2019

Nos coordonnées bancaires :
RIB : 30003 02280 00037260946 49
IBAN : FR76 3000 3022 8000 0372 6094 649
BIC-adresse SWIFT : SOGEFRPP



CCI Grenoble - Service Taxe d'apprentissage
Danièle REVOL
Tél. 04 76 28 29 80 - Fax 04 76 28 27 53

Cachet, Date et Signature
de l'ETS ou du cabinet comptable

Rappel pièces à joindre obligatoirement si déduction : Convention de Stage Justificatifs Versements en nature

Etat des apprentis présents au 31/12/2018 : Quota obligatoire

Le service Taxe pourra vous demander la copie de vos contrats d'apprentissage en cas de complément d'information.

ATTENTION : Un contrat de professionnalisation ne bénéficie pas du Quota obligatoire.

Nom, prénom de l'apprenti	Intitulé du CFA et adresse complète du lieu de formation	Intitulé du diplôme préparé (ex : Bac Pro Services, etc.)	Dates	*
			Date début contrat Date fin contrat	
Reprendre exactement les informations mentionnées sur le contrat d'apprentissage enregistré.				
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

IMPORTANT

Seul votre collecteur régional peut vérifier vos

contrats d'apprentissage enregistrés au 31/12

Cocher le cas échéant : * L'Entreprise finance le CFA d'accueil en lui accordant plus que le quota obligatoire. (Ce choix diminue fortement les financements des écoles).

Cocher le cas échéant : Liste en pièce jointe en cas de plus de 10 apprentis.

Reversements possibles aux établissements habilités

Cocher le cas échéant : Liste en pièce jointe en cas de plus de 4 établissements.

Réservé OCTA CCIR	Intitulé du diplôme (ex : Bac Pro Services, etc.)	Intitulé de l'établissement et adresse complète, CP et Ville	Sans indication, l'établissement bénéficiera de l'habilitation fixée par la Préfecture de région. Indiquer si besoin une somme ou un pourcentage

Le collecteur unique régional investit dans la formation professionnelle et l'apprentissage

En nous confiant la gestion de votre dossier de taxe d'apprentissage, nous nous engageons à contrôler la conformité de vos calculs exposés, en application des textes réglementaires en vigueur. Ces contrôles peuvent amener à des corrections qui figureront sur votre reçu libératoire. Il sera accompagné d'un état de reversement aux écoles.